

# Collectif pour un Accès Équitable aux Plans d'Eau Publics

16 juillet 2020

## Accès aux plans d'eau publics de plus en plus difficile

Dans cette lettre ouverte signée par trois grandes fédérations et deux associations en lien avec le nautisme et la pêche récréative, nous voulons dénoncer une situation qui contrevient à l'esprit d'un programme du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) qui vise à faciliter l'accès à la pêche récréative.

Pour vous mettre en contexte, l'accès aux plans d'eau publics est de plus en plus difficile au Québec depuis plus d'une dizaine d'années. Plusieurs municipalités chargent des frais de toutes sortes allant jusqu'à plusieurs centaines de dollars pour une seule journée. D'autres municipalités, elles sont de plus en plus nombreuses, chargent des tarifs allant de 25 \$ à 50 \$ quotidiennement. Le cumul de ces tarifs font en sorte qu'au bout de la saison, il en aura coûté une forte somme aux utilisateurs de ces rampes de mise à l'eau. Jadis, ces mêmes rampes de mise à l'eau étaient gratuites. Pour un plaisancier qui a une modeste embarcation, ça peut s'avérer un frein à son loisir nautique.

La multiplication de nombreuses tours à condos en bordure des plans d'eau nous retire également l'accès à des portions de rive qui étaient auparavant accessibles à la pêche récréative.

## Le MFFP doit se faire rembourser des subventions

J'ai rencontré les responsables du programme pour faciliter l'accès à la pêche récréative lors du congrès national de la FedeCP en 2017. La directrice m'avait assuré qu'un tarif très bas ou la gratuité comptait pour plusieurs points dans les critères pour accorder ou non une subvention.

La ville de Waterloo a reçu un montant pour la réfection de la descente de bateau dans le cadre de ce programme et voilà que cette dernière a érigé une barrière et en limite l'accès aux seuls résidents de Waterloo et Shefford qui doivent se procurer une clé pour y avoir accès. Cette façon de faire va totalement à l'encontre de l'esprit du programme d'accès aux plans d'eau publics visant à faciliter l'accès à la pêche récréative.

Une subvention a également été accordée à la municipalité de Trois-Rives pour la construction d'une station de lavage à proximité du lac Mékinac. Cette municipalité demande 50 \$ quotidiennement afin de pouvoir y mettre une embarcation munie d'un moteur de 75 CV et plus à l'eau depuis plusieurs années. Pour y avoir été à quelques reprises avant la tarification, ce plan d'eau devient dangereux pour les petites

embarcations lorsque le vent se lève. Sachant que la municipalité demandait un tel tarif, le MFFP aurait dû refuser la subvention.

Le MFFP doit exiger de se faire rembourser par les municipalités qui ne respectent pas l'une des clauses du contrat. D'autant plus que l'argent provient de la vente des permis pêche, donc tous les pêcheurs québécois. Je cite la clause stipulant que l'accès doit être offert à l'ensemble des Québécois :

*« Pour être considérée admissible, toute demande doit être reçue par le ministre dans le respect de l'échéance fixée lors de l'appel de projets et être constituée :*

- *d'un plan d'accès garantissant, à la satisfaction du ministre, un accès (droit d'accès, horaire, saison, etc.) aux plans d'eau et aux infrastructures, y compris aux non-résidents de la municipalité ou de la communauté ou nation autochtone. Pendant la période prévue par le plan d'accès, le bénéficiaire doit s'abstenir de poser des actes susceptibles de restreindre ou d'empêcher l'exercice du droit d'accès tels que l'imposition d'autres tarifs excessifs. Cette obligation prévoit également qu'un affichage suffisant pour rendre effectif ce droit d'accès aux plans d'eau et aux infrastructures doit être installé et maintenu pendant la période prévue par le plan d'accès »*

## **Il est temps pour la CAQ d'agir**

Lors de la dernière campagne électorale, la CAQ avait fait la promesse de redonner aux Québécois l'accès à leur or bleu. Il est grand temps pour la CAQ d'encadrer les municipalités et les obliger à donner accès aux plans d'eau sur leur territoire à l'ensemble des Québécois. Afin de retrouver ou conserver un accès à l'eau libre, abordable, universel et équitable dans le domaine public tel que nous le permet le droit établi par la Constitution du Canada.

STÉPHAN BOURGEOIS, président, Association de Pêcheurs Sportifs du Québec

Cosignataires :

MARC RENAUD, président, Fédération québécoise des Chasseurs et Pêcheurs

PIERRE MARQUIS, directeur général par intérim, Fédération Canot Kayak Qc

NATALIE MATTHON, directrice générale, Fédération de voile du Québec

SYLVAIN DESCHÊNES, directeur général, Alliance de l'Industrie Nautique du Québec

Les signataires de cette lettre ont fondé le **Collectif pour un Accès Équitable aux Plans d'Eau Publics** soutenus par plus d'une centaine d'organismes et d'entreprises de l'industrie et du commerce. La mission du collectif est de revendiquer des accès équitables aux différents plans d'eau publics du Québec pour l'ensemble des usagers.